

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 04 - 05

Séance du 14 avril 2020

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

Absents excusés : 5

Représenté : 1

L'an deux mille vingt, le quatorze avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni en cette période d'urgence sanitaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire, à distance par visioconférence et ce, en application de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020,

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**TRAVAUX DE RENOVATION
DES INSTALLATIONS
THERMIQUES
DE L'ESPACE
PETITE ENFANCE
ET**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA CIDALE, GIACALONE, LALESARD, MANFREDI, ORSINI, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**DE REFECTION DES
ETANCHEITES DES ECOLES**

Etait représenté :

Conseiller Municipal : Madame Olivia MOTUS-JAQUIER (procuration à Monsieur le Maire).

**DEMANDE D'AIDE
FINANCIERE AU TITRE
DE LA D.S.I.L 2020
ET
DE LA D.E.T.R 2020**

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Stéphanie LEITE, Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO, Lydie TOCHE-SOULÉ, Isabelle VIDAL, Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20200414-DELIB20200405-
DE
Date de télétransmission : 15/04/2020
Date de réception préfecture : 15/04/2020

Monsieur le Maire précise que le dispositif de soutien à l'investissement local (DSIL), mis en place en 2016, a été pérennisé par la loi de finances pour 2018. La DSIL a vocation à financer des projets structurants de plus grande ampleur que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Monsieur le Maire rappelle que la dotation d'équipement des territoires ruraux est destinée à soutenir les projets d'investissement structurants des Communes et des EPCI.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des modifications intervenues dans le périmètre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et qu'en raison du chevauchement de calendrier concernant les subventions de la DSIL et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), un dossier unique de demande de subvention a été mis en place en 2018.

Afin d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments en réduisant leurs besoins en énergie et en réduisant la déperdition thermique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les opérations suivantes :

- **Priorité n°1** : « Travaux de réfection des étanchéités dans les écoles ».
- **Priorité n°2** : « Travaux de rénovation des installations thermiques de l'Espace Petite Enfance ».

Monsieur le Maire précise que ce projet global portant sur les « travaux de rénovation des installations thermiques de l'Espace Petite Enfance et de réfection des étanchéités dans les écoles » entre dans l'axe prioritaire n°1 de la DSIL (*Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables*) mais également dans l'axe prioritaire n°2 de la DETR (*Investissements d'ordre scolaires et de garde d'enfants : crèches, écoles et locaux périscolaires, cantines scolaires*).

Ce projet permettra ainsi d'offrir aux enfants un cadre d'apprentissage de qualité et consistera donc en la réalisation de travaux d'investissements dans les écoles et à l'espace petite enfance et plus précisément à :

- Équiper l'ensemble des toitures terrasses de complexe d'isolation thermique et de réaliser les travaux d'étanchéité de l'école Manon des sources, Jean de Florette et Torrès.
- Rénover les installations thermiques de l'espace petite enfance.

Le montant total estimatif concernant les travaux et la pose des équipements s'élève à 250 000 € HT.

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Etat DSIL / DETR (80 %)	200 000,00 €
Autofinancement (20 %)	50 000,00 €
Total HT	250 000,00 €
T.V.A 20 %	50 000,00 €
Total TTC	300 000,00 €

Il est précisé que la Commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux de subvention sollicité au titre de la DSIL et/ou de la DETR ainsi que le taux réellement attribué.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte les opérations ayant pour objet des « travaux de réfection des étanchéités dans les écoles » d'une part et des « travaux de rénovation des installations thermiques de l'Espace Petite Enfance » d'autre part,

Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

Sollicite une subvention de l'Etat de 200 000 € au titre des deux fonds : la dotation de soutien à l'investissement public local ainsi que la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY